

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 10 JUIN 2014

Réuni le 10 juin dernier, le CTL a abordé de nombreux sujets, avec toujours en toile de fond, restrictions et économies

TRANSFERT DES PROCÉDURES COLLECTIVES

La démarche stratégique prévoit la mise en place au 1er Septembre de la départementalisation des procédures collectives qui sont confiées au Pôle de Recouvrement Spécialisé, la gestion des stocks restant à la charge des services les gérant auparavant

Pour **FO** la question centrale, comme dans beaucoup de dossiers liés à la démarche stratégique, reste le rapport charge emploi. Avec des effectifs en diminution et une charge de travail qui ne diminue pas, voire augmente, le risque de détérioration des conditions de vie au travail est réel pour les unités concernées, malgré l'élégant habillage des chiffres, de documents, des analyses présentées.

Le directeur a dû se rendre à ce constat.

Le chiffre du transfert d'emploi au PRS pour cette nouvelle mission est de deux agents au TAGERFIP : un cadre A prélevé sur l'équipe EDRA, et un cadre B prélevé sur le SIE Agly alors que celui ci n'est concerné que pour 0,4 emploi

Le directeur a par ailleurs décidé de mettre en permanence un emploi supplémentaire pour faciliter le démarrage de cette nouvelle cellule pour une période de six mois-un an.

FO remarque le manque de marge de manœuvre du directeur, qui refuse d'acter au TAGERFIP le 3eme emploi et préfère le pourvoir au moyen d'EDRA, ALD ou autre. Un mode de gestion des personnels qui a d'ailleurs tendance à s'amplifier, et devrait conduire, s'il perdurait, à des situations kafkaïennes et surtout à l'instabilité des personnels...

Cette décision, positive malgré tout pour le PRS, impactera forcément les autres services qui se verront privé d'un emploi essentiel pour leur fonctionnement.

De fait, les projets présentés au CTL au nom de la démarche stratégique ne font que gérer la pénurie d'emplois.

FO affirme que ces arbitrages contribuent à dégrader l'ambiance de travail des services de notre département, déjà catastrophique par endroit.

Pour ces raisons, **FO** s'est abstenu lors du vote, refusant d'accepter l'ordre de l'extrait 2 du livre de la démarche stratégique : « déshabillez l'un pour habiller l'autre »

PERMANENCE DANS LES ANTENNES

La gestion de l'antenne de Bourg Madame a toujours posé problème au précédent directeur : loyer élevé et gestion problématique de deux sites pour un seul chef de service. Les agents et les usagers semblent apprécier, mais cela n'apparaît pas essentiel dans la démarche stratégique, l'argent en étant le nerf.....

Monsieur le Directeur a suivi les pas de son prédécesseur sur ce dossier, et après contact avec les agents et le maire de Bourg Madame, il a dans un premier temps rendu le bail et

négocié avec la mairie l'accueil de l'antenne dans les locaux de la mairie à titre gratuit. Ainsi, l'antenne est devenu une permanence de deux jours par semaines, avec à terme une diminution à un jour par semaine.

Présupposant une disparition programmée ?

Les antennes ou permanences telle qu'elles sont actuellement proposées sont des reculs du service au public.

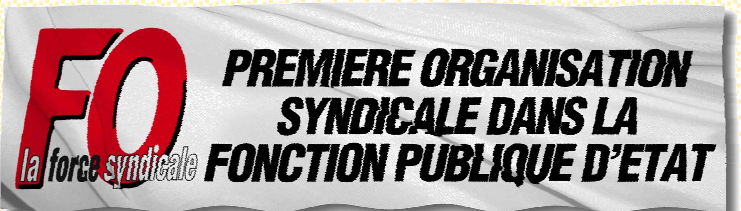
FO réclame donc les moyens pour faire fonctionner les services.

Le réseau est une pierre angulaire de nos métiers. A défaut de ces moyens humains, matériels, ou managérial, **FO** considère qu'il y a mise en danger des agents de ces structures.

Si les agents de Cerdagne se sont prononcés pour ce projet (un vrai choix dans ces conditions ?), **FO** s'est abstenu lors du vote.

Notre syndicat reste par ailleurs préoccupé par la situation des CFP de Saint Paul de Fenouillet, Le Boulou, Millas, ou encore Conflent

Enfin, et contre toute logique, Monsieur le Directeur a annoncé qu'il réfléchissait au maintien de la permanence de Prats de Mollo, alors que sa suppression semblait acquise. Affaire à suivre car le sujet ne fait pas l'unanimité en Haut Vallespir.

**FERMETURE DU POSTE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT**

La fermeture du CFP Conflent est programmée pour le 01 janvier 2015. Monsieur le Directeur s'est montré préoccupé par le transfert des emplois sur le CFP de Prades.

Le gel des postes inoccupés en local, a été évoqué pour faciliter la gestion RH

FO est contre tout gel de postes qui pourrait pénaliser les demandes et droits des agents

PRIME D'INTÉRESSEMENT

Le paiement de la prime d'intéressement interviendra sur la paye du mois d'août. Elle sera d'un montant de 120 € brut.

Nos résultats seraient ils moins bons (150 € brut en 2013) ? Encore des économies budgétaires, des décalages dans le paiement...

Prime collective de performance ou allocation de rentrée scolaire ? Bientôt prime de Noël ???

HARMONISATION DES RÉMUNÉRATIONS

La mise en place de l'harmonisation des rémunérations sera effective sur la paye d'août. Cela entraînera des modifications sur la fiche de paye. Des explications seront en ligne sur Ulysse.

Une garantie du niveau de rémunération sera mise en œuvre.

Bulletin de paye d'août à surveiller.

LA PRIME D'ACCUEIL DANS LES PO

La prime de sujétion pour les agents exerçant l'accueil concernera 87 agents pour un peu plus de 10 000 €, soit une moyenne par agents de 110 €.

Cette prime véritable usine à gaz -dixit l'administration- peut varier de 400 à 50 €. Elle est individuelle et est attachée notamment au poste occupé et à la quotité de travail.

Elle a normalement été liquidée pour les rares heureux bénéficiaires fin mai.

Rappelons que les modalités d'octroi ont été définies dans la note RH-1A 2014/05/2914 du 14 mai 2014.

A REVOIR

Lors du Comité Technique de Réseau, (cf INFO 66 édition du 19 juin) la délégation **F.O.-DGFIP** a dénoncé :

- les conditions et le contexte dans lesquels l'annonce de cette prime a été faite

- le périmètre d'attribution retenu et sur le montant trop faible compte tenu des sujétions (voir la déclaration liminaire en ligne sur le site national).

Il n'est pour l'instant pas possible d'entrer dans le détail de chaque situation particulière et d'indiquer de manière précise à chaque agent concerné ce qu'il percevra effectivement.

F.O.-DGFIP a cependant obtenu lors du CTR qu'un prochain groupe de travail se réunisse pour discuter du périmètre d'attribution pour la prime de 2015 sur l'exercice 2014.

L'administration a opposé une fin de non-recevoir sur les modalités 2014 sur l'exercice 2013, l'enveloppe dédiée et bloquée étant utilisée en totalité.

JOURNÉE CAISSIER

Enfin une journée d'études a été proposée aux caissiers les 13 et 20 juin. Cette journée n'a pour but que de réunir ces agents aux missions si particulières et exposées, autour de problématiques et thématiques propres. C'est un premier pas dans ce département.

FO n'a cessé de réclamer une meilleure prise en compte des spécificités de cette mission

Vos représentants **FO** au CTL :

Ariel SALA ariel.sala@dgfip.finances.gouv.fr

Frédéric FERRER frederic.ferrer@dgfip.finances.gouv.fr

France LEROY france.leroy1@dgfip.finances.gouv.fr

Bernard MARTI bernard.marti@dgfip.finances.gouv.fr

Claude MICOLAU claude.micolau@dgfip.finances.gouv.fr

Henri VILARO henri.vilaro@dgfip.finances.gouv.fr

RÉSULTATS DE LA GRÈVE

Les résultats locaux de la grève du 15 mai ont enfin été communiqués aux organisations syndicales de notre département.

Nous n'avons pas oublié de vous les communiquer, nous ne les avons pas, le service RH était surchargé....

Nous vous les communiquerons sur le site de **FO**

CDC

La réflexion sur l'avenir du service Caisse des Dépôts et Consignation de la direction continue

Si le transfert d'une partie des missions semble acquis dès septembre-octobre 2014, le rattachement des missions restantes à un autre service de la direction fait débat.

En tout état de cause la décision sera rapide avec mise en place en janvier 2015

DEMENAGEMENT DES DOMAINES

Le démembrement du service Caisse des Dépôts et Consignation libérera des locaux à la direction, ce qui permettrait de rapatrier les collègues des domaines, et par ricochet de libérer l'immeuble du Big Boss.

La rationalisation de la gestion du parc immobilier, sert une fois de plus de variable d'ajustement pour boucler des budgets improbables.

FO sera attentif aux conséquences de ces transferts multiples qui souvent se font au détriment des agents

CONTRÔLE FISCAL

La direction a reconnu des difficultés en matière de programmation de contrôles fiscaux : les deux tiers des vérificateurs sont nouveaux dans le métier, et peinent à atteindre les objectifs fixés

La direction assume ces difficultés, et veut laisser le temps aux agents de se former à ce métier si particulier

FO sera attentif et a demandé en matière de contrôle si la mise en place d'une cellule patrimoniale était à l'étude sur le département : la réflexion sera engagée après le retour des expérimentations et pas avant 2016

SERVICE IMPÔT ENTREPRISE

FO a évoqué la situation catastrophique des SIE, dont on parle peu.

Les charges de travail supplémentaires, engendrées par la mise en place du C.I.C.E, sont connues de la direction. Elle ne prend pourtant pas en compte tout le travail mis de côté pour faire face à cette nouvelle charge générée par la mise en place hâtive d'une énième réforme en matière de fiscalité des entreprises.

Le risque de surcharge de travail est réel sur ces structures.

FO l'a dénoncé et a demandé à l'administration d'agir.

L'accueil des professionnels est pour l'administration une vitrine, mais on peut en douter au SIE Têt : l'absence de box de réception, conduit à recevoir les redevables debout au guichet au mépris des règles de confidentialités, ou dans les services, au mépris des règles de sécurité.

La direction bien embarrassée a affirmé que ce point serait réglé prochainement

Retrouvez tous les comptes rendus des CTL sur le site
<http://www.fo-dgfip.fr/066/>